



Auto Refinishing Products

Page : 1/14

Date d'impression : 24.04.2020

Révision: 24.04.2020

Numéro de version 22

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY**

Code du produit: 315

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du produit PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

Catégorie de processus

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange

Catégorie de l'article AC1 Véhicules

Emploi de la substance / de la préparation

Protection de surface

Peinture préliminaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

Service chargé des renseignements:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison (Bordeaux)

Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux

Telephone:+33 5 5679 8776

(suite page 2)

FR

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 1)

Fax:+33 5 5679 6096

Emergency telephone:+33 5 5696 4080

E-mail address:centre-antipoison@chu-bordeaux.fr

Website:www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétone

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 2)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 106-97-8	n-Butane	20-<25%
EINECS: 203-448-7	 Flam. Gas 1, H220	
Numéro index: 601-004-00-0	 Acute Tox. 3, H331	
RTECS: EJ 4200000	Press. Gas (Comp.), H280	
CAS: 67-64-1	acétone	10-<15%
EINECS: 200-662-2	 Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 606-001-00-8	 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
RTECS: AL 3150000		
Reg.nr.: 01-2119471330-49-0001		
CAS: 1330-20-7	xylène	5-<10%
Numéro index: 601-022-00-9	 Flam. Liq. 3, H226	
	 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 64742-82-1	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	5-<10%
EINECS: 265-185-4	 Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 649-330-00-2	 STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304	
Reg.nr.: 01-2119458049-33-0002	 STOT SE 3, H336	
CAS: 64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	5-<10%
EINECS: 265-199-0	 Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 649-356-00-4	 Asp. Tox. 1, H304	
Reg.nr.: 01-2119455851-35-0001	 Aquatic Chronic 2, H411	
	 Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335-H336	
CAS: 1330-20-7	xylène	2,5-<5%
EINECS: 215-535-7	 Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 601-022-00-9	 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
RTECS: ZE 2100000		
Reg.nr.: 01-2119488216-32-001		
01-2119488216-32-002		
01-2119488216-32-003		

(suite page 4)

FR

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 3)

CAS: 75-28-5 isobutane
 EINECS: 200-857-2  Flam. Gas 1, H220
 Numéro index: 601-004-00-0 Press. Gas (Comp.), H280
 RTECS: TZ 4300000

2,5-<5%

CAS: 74-98-6 propane
 EINECS: 200-827-9  Flam. Gas 1, H220
 Numéro index: 601-003-00-5 Press. Gas (Comp.), H280
 RTECS: TX 2275000

<2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours• **4.1 Description des premiers secours**• **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie• **5.1 Moyens d'extinction**• **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

• **5.3 Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle• **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 5)

FR

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 4)

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****106-97-8 n-Butane**VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm**471-34-1 carbonate de calcium**VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³**67-64-1 acétone**VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppmValeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm**1330-20-7 xylène**VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

1330-20-7 xylèneVLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 12.2019**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 6)

FR

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 5)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc fluoré (Viton)**Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en caoutchouc

Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:****Forme:**

Aérosol

Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

Non déterminé.

Changement d'état**Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -44,5 °C**Point d'éclair**

< 0 °C

(suite page 7)

FR

Nom du produit: **BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY**

(suite de la page 6)

· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	296 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	13 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	2.100 hPa
· Densité à 20 °C:	1,421 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	55,0 %
VOC (CE)	822,2 g/l
Teneur en substances solides:	35,5 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Dermique LD50 22.097 mg/kg
Inhalatoire LC50/4 h >73,5 mg/l

(suite page 8)

FR

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 7)

106-97-8 n-Butane

Inhalatoire LC50/4 h 658 mg/l (rat)

471-34-1 carbonate de calcium

Oral LD50 6.450 mg/kg (rat)

67-64-1 acétone

Oral LD50 5.800 mg/kg (rat)

Dermique LD50 20.000 mg/kg (lapin)

1330-20-7 xylène

Oral LD50 4.300 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral LD50 >6.800 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >3.400 mg/kg (rab)

Inhalatoire LC50/4 h >10,2 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Oral LD50 4.300 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

Effet primaire d'irritation:

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

- **Remarque:** Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

(suite page 9)

FR

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 8)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB· **PBT:** Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).· **vPvB:** Ce mélange ne contient aucune substance qui est considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Catalogue européen des déchets**

HP3 Inflammable

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP14 Écotoxique

Emballages non nettoyés:· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU****ADR, IMDG, IATA**

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR**

UN1950 AÉROSOLS

IMDG

AÉROSOLS

IATA

AÉROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR****Classe**

2 5F Gaz.

Étiquette

2.1

IMDG, IATA**Class**

2.1

Label

2.1

14.4 Groupe d'emballage**ADR, IMDG, IATA**

néant

(suite page 10)

FR

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 9)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW2 Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun des composants n'est compris.

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS02



GHS07



GHS08

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétone

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

(suite page 11)

FR

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 10)

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE**· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**· Catégorie SEVESO** P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t**· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Department of Quality Control**· Contact:**

HB BODY S.A

Ms Olympia Stamkou

Ph: +30 2310 790 032

fax: +30 2310 790 033

email: stamkou@hbbody.com

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 12)

FR

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 11)

ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

(suite page 13)

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 12)

*

Annexe: Scénario d'exposition**· Désignation brève du scénario d'exposition****· Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler**· Catégorie du procédé**

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

· Catégorie de l'article AC1 Véhicules**· Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC2 Formulation dans un mélange**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation.**· Durée et fréquence** Fréquence d'utilisation:**· Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

· Etat physique Aérosol**· Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.**· Autres conditions d'utilisation****· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Utilisation uniquement sur un sol dur

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Ne pas respirer les aérosols.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

Conserver hors de portée des enfants.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques**· Protection du travailleur****· Mesures de protection organisationnelles**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

· Mesures techniques de protection

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Eviter tout contact avec la peau.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de

(suite page 14)

Nom du produit: BODY 992 ANTICORROSIVE SPRAY

(suite de la page 13)

produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

· Mesures de protection de l'environnement**· Eau**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Sol

Empêcher la pénétration dans le sol.

Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.

· Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.**· Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**· Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale**· Estimation de l'exposition****· Consommateur** Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.**· Guide pour l'utilisateur en aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.